



PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

Le vendredi 21 janvier 2022, à 21h, les membres de l'Association de Natation de Sartrouville (ANS) se sont réunis en visioconférence en Assemblée Générale Mixte sur convocation de sa Présidente, Carine ISTRIA.

L'assemblée est présidée par Carine ISTRIA, en qualité de présidente de l'association. Elle est assistée par une secrétaire de séance, Mireille CODOU, trésorière de l'association.

Tel qu'il est prévu par les articles 9 et 10 des statuts, cette assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité des voix des membres présents et éventuellement représentés à l'assemblée.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) :

- 1) Rapport financier (comptes annuels à fin 08/2021 (8 mois), estimé comptable saison 2021/2022 et budget 2022/2023),
- 2) Renouvellement des mandats des membres du Comité Directeur (CODIR),
- 3) Vote du budget et renouvellement des membres du CODIR.

A noter que le rapport moral et le rapport d'activités de la saison 2020/2021 ont déjà été votés lors de l'AGO du 09/07/2021.

Ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) :

- 1) Mise à jour du règlement intérieur
- 2) Mise à jour des statuts
- 3) Vote du règlement intérieur et des statuts

La présidente fait remarquer que le support de l'Assemblée Générale Mixte est posté sur le site internet de l'association, en plus d'être joint au présent PV.

Il est fait lecture des différents rapports.

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont notamment été mis en évidence :

- Le manque de bénévoles engagés : le bureau se réserve le droit de modifier la gestion des inscriptions et notamment la prise en charge les différentes aides dont pourraient bénéficier les adhérents (Passplus, Passport, aides au temps libres, attestations ou remboursement CE, ...), voire la suppression des paiements en plusieurs fois, qui sont des tâches très chronophages au regard du nombre d'adhérents.

- Mise à jour du règlement intérieur : le règlement intérieur a été amendé en séance afin de préciser certains points concernant l'article relatif au droit à l'image.

À l'issue du débat entre les membres, la présidente a mis aux voix les questions suivantes, via l'outil AssoConnect, conformément à l'ordre du jour :

Résolution 1 (AGO) : Rapport financier / approbation du budget 2022/2023

L'assemblée Générale adopte la délibération à la majorité et approuve le budget à l'unanimité (95% des votants).

Résolution 2 (AGO) : Renouvellement des membres du CODIR

Cette résolution est adoptée à la majorité (entre 93% et 100% des votants en fonction des membres élus).

Résolution 3 (AGE) : Modification du règlement intérieur

Cette résolution est adoptée à l'unanimité (100% des votants).

Résolution 3 (AGE) : Modification des statuts

Cette résolution est adoptée à la majorité (93% des votants).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

La Présidente
Carine ISTRIA

La secrétaire de séance
Mireille CODOU